Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8570923
Centre d'intérêt: 750

Québec (Province: Conseil des universités.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le programme de doctorat en littérature canadienne comparée de l'Université de Sherbrooke approuvé à titre expérimental en 1978. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1985.
5 f. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 84.9)

Descripteur(s): *Programme d'enseignement *Littérature *Evaluation de programmes *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Université de Sherbrooke (Québec)

Identificateur(s) de sujet: *Littérature canadienne comparée

En septembre 1977, l'Université de Sherbrooke soumit au Comité des programmes un projet de programme de doctorat en littérature comparée. Après évaluation du dossier, le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Education d'autoriser l'implantation de ce doctorat à titre expérimental, pour une période de cinq ans. En décembre 1984, l'Université de Sherbrooke fit parvenir au Comité des programmes un rapport d'évolution relatif à son programme de doctorat en littérature canadienne comparée, accompagné d'une demande de levée du caractère expérimental attaché à ce programme. Le Conseil des universités endosse l'évaluation favorable du Comité des programmes et recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie de lever le caractère expérimental imposé à ce programme.

Type de document: m
Région(s) administrative(s): 05

EDBQ 8570923

Québec

EDUQ 8570923

AVIS DU CONSEIL DES UNIVESITÉS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNMENT SUPÉRIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE SUR LE PROGRAMME DE DOCTORAT EN LITTERATURE CANADIENNE COMPARÉE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE APPROUVE À TITRE EXPÉRIMENTAL EN 1978

Avis no. 84.9
Dépôt Légal - 1er trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, la 22 mars 1985

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

1.1 Nom du programme 1

1.2 Appellation et abréviation du grade 1

1.3 Nom de l'établissement 1

2. HISTORIQUE DU DOSSIER 2

3. EXAMEN DU RAPPORT D'ÉVOLUTION TRANSMIS PAR L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE AU TERME DE LA PÉRIODE EXPÉRIMENTALE IMPOSÉE AU PROGRAMME 3

3.1 Transmission du rapport d'évolution 3

3.2 Examen du rapport d'évolution 3

4. RECOMMANDATION 5

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

1.1	Nom du programme:	Doctorat en littérature canadienne comparée
1.2	Appellation et abréviation du grade:	Philosophiae doctor (Ph.D.)
1.3	Nom de l'établissement:	Université de Sherbrooke

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

En septembre 1977 l'Université de Sherbrooke soumit au Comité des programmes un projet de programme de doctorat (Ph.D.) en littérature comparée. Après évaluation du dossier, le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Éducation, dans son avis no 77.12 (daté des 16 et 17 février 1978), d'autoriser l'implantation de ce doctorat à titre expérimental, pour une période de cinq ans et sous la formule, jugée plus conforme aux ressources de l'établissement concerné, d'un programme en littérature canadienne comparée. Le ministre ayant suivi cet avis, l'Université de Sherbrooke offrit ce programme à partir de la session d'automne 1978.

3. EXAMEN DU RAPPORT D'ÉVOLUTION TRANSMIS PAR L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE AU TERME DE LA PÉRIODE EXPÉRIMENTALE IMPOSÉE AU PROGRAMME

3.1 Transmission du rapport d'évolution

En décembre 1984, se conformant à la procédure établie par le Comité dans le cas des programmes approuvés à titre expérimental, l'Université de Sherbrooke lui fit parvenir un rapport d'évolution relatif à son programme de doctorat en littérature canadienne comparée. Ce rapport d'évolution, qui a été transmis avec un an de retard - ce délai supplémentaire ayant été demandé par l'établissement concerné et le Comité le lui ayant accordé - est accompagné d'une demande de levée du caractère expérimental attaché à ce programme.

3.2 Examen du rapport d'évolution

Le Comité procéda à un examen de ce rapport d'évolution lors de sa 136e séance, tenue les 27 et 28 février 1985, le jugea tout à fait satisfaisant et de nature à permettre, sans difficultés, la levée du caractère expérimental du programme.

En effet entre autres faits consignés dans le rapport et propres, selon lui, à témoigner de la vitalité du programme, le Comité a retenu ceux-ci:

- 21 candidats ont été admis au programme depuis son implantation au trimestre d'automne 1978 et les prévisions d'admission, soit de 3 à 5 par année, ont été réalisées avec une moyenne annuelle de 3,5;

- le taux d'abandon enregistré jusqu'ici dans ce programme a été inférieur à 10%;

- deux premiers diplômes ont déjà été décernés à la collation des grades de juin 1984, une autre thèse a été soutenue avec succès dans le courant de l'automne 1984, une autre soutenance est prévue pour l'hiver 1985 et, enfin, les responsables du programme s'attendent à deux ou trois autres soutenances avant la fin de l'année 1985;

- l'existence du programme a agi à la manière d'un catalyseur au sein du Département d'études anglaises, responsable du programme, puisqu'elle a conduit tous les professeurs de ce département à s'intéresser, de plus ou moins près, selon leur degré d'engagement dans le doctorat, à la littérature canadienne comparée;

- le Département d'études anglaises a bénéficié d'un bon niveau de collaboration de la part du Département d'études françaises dans le cadre de ce programme;

- les travaux des professeurs responsables du programme connaissent un rayonnement international notable;

- le programme s'avère attractif auprès des étudiants puisque les candidats admis proviennent pour environ un tiers d'entre eux de l'extérieur du Québec.

De manière plus générale, le Comité a jugé que les nombreux éléments d'information contenus dans le rapport révèlent sans équivoque que les objectifs initiaux du programme, tels qu'exposés dans le dossier de présentation soumis à l'époque et que restreints par le Conseil dans son avis no 77.12, ont été atteints.

4. RECOMMANDATION

Le Conseil des universités endosse l'évaluation du Comité des programmes et, par conséquent, il adopte la recommandation suivante:

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 77.12 (16 et 17 février 1978) ayant recommandé au ministre de l'Éducation d'autoriser l'Université de Sherbrooke à implanter un programme de doctorat (Ph.D.) en littérature canadienne comparée pour une période expérimentale de cinq ans;

ATTENDU la présentation par l'Université de Sherbrooke, en décembre 1984, du rapport d'évolution requis au terme de la période expérimentale imposée à son programme de doctorat en littérature canadienne comparée;

CONSIDÉRANT le caractère tout à fait satisfaisant dudit rapport d'évolution;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie:

(de lever le caractère expérimental imposé
(au programme de doctorat en littérature cana-
(dienne comparée de l'Université de Sherbrooke
(depuis son approbation en 1978.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 163e séance du Conseil des universités, tenue le 22 mars 1985.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
9e étage
Québec

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités

8384-1307

88-1004